

Projet Éducatif Territorial

1^{er} Sept 2022- 31 août 2025

Syndicat intercommunal de la Vallée de la Jordanne (SIVU)

Organisation du temps scolaire

× 4 jours : (rpi Lascelle/Mandailles/St-Cirgues) × 5 jours : St-Simon , Velzic

Organisation des temps périscolaires

Accueil périscolaire non déclaré auprès du SDJES

- **Groupe scolaire St-Simon** : garderie le matin avant la classe (du lundi au vendredi et le mercredi midi) de gestion communale
- **Ecole de Velzic** : garderie le mercredi midi
- **RPI Lascelle/Mandailles/St-Cirgues** : garderie le mercredi matin

----- OU -----

Accueil collectif de mineurs déclaré auprès du SDJES

- **Groupe scolaire St-Simon** : accueil périscolaire le soir de gestion communale
- **Ecole de Velzic** : accueil périscolaire le matin et le soir de gestion communale
- **RPI Lascelle/Mandailles/St-Cirgues** : accueil périscolaire le matin et le soir de gestion intercommunale
- **Accueil périscolaire à St-Simon**, le mercredi à partir de 11 h30, de gestion intercommunale (SIVU)

Nom du pilote coordonnateur du PEdT : Annick Contamine

Fonction : coordinatrice du SIVU

Adresse : 17, Les Terres Blanches 15130 St-Simon

Téléphone : 06.72.89.00.89

Adresse électronique : sivujordanne@orange.fr

Nom du référent pour l'accueil collectif de mineurs :

	St-Simon (école)	Velzic (école)	RPI (école)	St-Simon (mercredi)
Nom	MATAKUALIKI Marie Pierre	LASMARTRE Séverine	HOEFFELIN Amandine	HOEFFELIN Amandine
Fonction	Directrice	Directrice	Directrice	Directrice
Adresse	Groupe scolaire La Pradelle 15130 St-Simon	Ecole 15590 Velzic	Ecole 15590 Lascelle	17, les Terres Blanches 15130 St-Simon
Adresse élec	piverre@outlook.fr	severine.mairievelzic@yahoo.fr	sivomjordanne@orange.fr	alshsivu@orange.fr

Textes de référence

- Décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs
- Pour la législation et la réglementation de la protection des mineurs accueillis hors du domicile parental en dehors du temps scolaire (accueils collectifs à caractère éducatif) : se référer au code de l'action sociale et des familles, code de la santé publique, décrets, arrêtés, instructions et circulaires.
- Décret n° 2017-549 du 14 avril 2017 modifiant le décret no 2016-1049 du 1er août 2016 autorisant des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques
- Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.
- Décret n° 2016-1049 du 1er août 2016 autorisant des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.
- Décret n° 2016-1051 du 1er août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre.
- Circulaire relative à la mise en place d'activités périscolaires dans les accueils collectifs de mineurs dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs (VJSJ 1425035C du 05/11/2014).
- Instruction interministérielle pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire. (MENE 1430176C du 19/12/2014 qui remplace la circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013).

Préambule

L'objectif de la réforme des rythmes scolaires et éducatifs est d'abord de permettre aux élèves de mieux apprendre, en répartissant les 24 heures d'enseignement sur 9 ½ journées dans la semaine, en positionnant les temps d'apprentissage aux moments de la journée où la faculté de concentration des élèves est la plus grande, tout en favorisant une articulation entre les différents temps de l'enfant, en particulier entre le temps scolaire et périscolaire.

Le PEdT est un instrument souple de concertation qui permet de ***définir les priorités et les ambitions éducatives pour les enfants du territoire concerné***. Les signataires s'assurent de la cohérence et de la bonne articulation des différents temps de la journée de l'enfant et veillent à ce que la nature des activités proposées et les modalités d'organisation retenues soient adaptées aux besoins des enfants.

Le Plan mercredi est un cadre de confiance qui vise à encourager et consolider les projets portés par les collectivités, et améliorer encore la qualité des activités proposées aux enfants le mercredi. Les collectivités qui souhaitent s'inscrire dans la charte qualité définie par le Ministère présenteront toutes les caractéristiques d'un **accueil de loisirs périscolaire** (fréquentation régulière d'au moins 7 mineurs pendant au moins 14 jours consécutifs ou non au cours d'une même année, caractère éducatif de l'accueil et diversité des activités proposées). Ils doivent donc être déclarés (ou autorisés pour les accueils recevant des enfants de moins de 6 ans) auprès des services de l'État compétents.

1. Territoire et public concernés

Périmètre concerné

Depuis 2014, le PEdT est porté par le Syndicat intercommunal de la Vallée de la Jordanne (SIVU), constitué des 5 communes du territoire : Lascelle, Mandailles/St-Julien, St-Cirgues, St-Simon et Velzic.

Ces communes portent une attention particulière, depuis de nombreuses années à la petite enfance et l'enfance, notamment via les Contrats Enfance Jeunesse et depuis 2021 la Convention Territoriale Globale.

La mise en place du PédT a permis une véritable mobilisation de l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire autour du temps de l'enfant. Il existe vraiment un lien entre les temps scolaires, péri et extrascolaires.

Le SIVU est gestionnaire de :

- **l'Accueil de Loisirs extrascolaire intercommunal** situé à St-Simon, ouvert aux vacances de février, avril, été et octobre.
- **l'accueil périscolaire du mercredi après-midi** : les enfants sont accueillis dès la sortie de l'école, à 11h30 à St-Simon et Lascelle et 11h45 à Velzic. Un transport est mis en place pour les enfants de Lascelle et Velzic afin de rejoindre ceux de St-Simon au restaurant local qui assure les repas.
- **l'accueil périscolaire du RPI de Lascelle/St-Cirgues** : ouvert le matin et le soir.
- **du Relais Petite Enfance**: fonctionnant en période scolaire.

Les Mairies de St-Simon et Velzic sont gestionnaires de leur Accueil de loisir périscolaire respectif, fonctionnant avant et après la classe.

Le territoire couvert par le SIVU représente 2218 habitants répartis de la façon suivante :

Lascelles	Mandaillies	St-Cirgues	St-Simon	Velzic
299	182	148	1158	431

Nombre d'établissements concernés par le PEdT :

Établissements	publics	privés	Total
École(s) maternelle(s)	3	0	3
École(s) élémentaire(s)	3	0	3
École(s) primaire(s)	3	0	3

Public concerné :

	Nombre d'enfants scolarisés St-Simon Velzic RPI			Nombre d'enfants participants (prévisionnel) :								
				Aux « TAP » St-Simon Velzic		Aux temps périscolaires ou garderie du soir St-Simon Velzic RPI			Au mercredi après- midi St-Simon Velzic RPI			
D'âge maternel	32	16	5	26	14	23	9	4	7	4	2	
Niveau élémentaire	64	15	21	56	13	42	6	21	19	5	2	

	Accueil périscolaire du matin St-Simon Velzic RPI			Pause méridienne St-Simon Velzic RPI			Accueil périscolaire du soir / garderie St-Simon Velzic RPI			T.A.P St-Simon Velzic	
	St-Simon	Velzic	RPI	St-Simon	Velzic	RPI	St-Simon	Velzic	RPI	St-Simon	Velzic
Total maximum du nombre d'enfants accueillis	24	9	6	91	27	26	36	9	11	82	27
Nombre d'encadrants	2	1	1	6	2	3	3	2	2	9	3

Locaux et matériel mobilisés pour les activités périscolaires :

St-Simon

Local / lieu	Distance / école	Disponibilité	Remarques
6 salles de classe 1 salle motricité 1 bibliothèque 1 salle de sieste 1 réfectoire 2 cours d'école	Dans l'enceinte du groupe scolaire	Tous les jours	Les espaces sont suffisamment nombreux pour accueillir les 7 groupes d'enfants réunis par tranche d'âge : PS/MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2
City Park multi sport	Accolé à l'école	Priorité au TAP	
Salle polyvalente (2 espaces)	50 m de l'école	Priorité au TAP	
Terrain de sport	100 m de l'école	Selon les besoins	

Velzic

Local / lieu	Distance / école	Disponibilité	Remarques
1 salle de classe 1 salle alae 1 cour d'école	Dans l'enceinte de l'école	Tous les jours	Les infrastructures sont suffisantes et adaptées aux 3 groupe d'enfants : Maternelles, CP/CE1, CE2/CM1/CM2
Médiathèque relais départementale	200 m de l'école	Selon les besoins	
Salle polyvalente	100 m de l'école	Selon les besoins	
Terrain de sport	100 m de l'école	Selon les besoins	

Mercredi après-midi St-Simon

Local / lieu	Distance / école	Disponibilité	Remarques
Alsh intercommunal	St-Simon : 500m de l'école Velzic : 7 km RPI : 10 km	Tous les mercredis	Un transport est mis en place pour les enfants de l'école de Velzic et du RPI Lascelle/Mandailles/St-Cirgues

RPI Lascelle/Mandailles/St-Cirgues :

Local / lieu	Distance / école	Disponibilité	Remarques
1 salle ALAE	Dans l'enceinte de l'école		
Salle polyvalente	Proche de l'école	Selon les besoins	

Rappel :

Les bâtiments utilisés pour accueillir les enfants doivent satisfaire aux conditions techniques d'hygiène et de sécurité requises notamment par les règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, par les règles générales de construction et par le règlement sanitaire départemental en vigueur.

Les partenaires ressources sur le territoire :

- le club de football St-Simon /Velzic, avec son école accueillant les jeunes le mercredi et le samedi
- le club de rugby de St-Simon, avec son école accueillant les jeunes le mercredi et le samedi
- Cantal équilibre à Lascelle, accueil des enfants le mercredi et le samedi
- Les Happy Culteurs à Lascelle : cours d'instruments après l'école en direction des enfants.
- Cours de danse à Velzic avec Laudine Breau le mercredi après-midi.
- Les amicales de Parents d'élèves des 3 groupes scolaires.
- Les comités des fêtes des communes de la Vallée

Spécificités territoriales identifiées :

Les communes du territoire travaillent ensemble au sein du Syndicat intercommunal depuis plusieurs années dans le cadre de la gestion de l'accueil de loisir intercommunal, du relais petite enfance et tout récemment du projet social issu de la Convention Territoriale Globale signée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Cantal.

Ce travail partenarial a permis notamment de mutualiser 2 emplois sur des structures de gestion différentes (1 emploi entre l'alash et l'alae de St-Simon et 1 entre l'alsh et l'alae du RPI)

Sur chaque structure, exerce un personnel qualifié, facteur facilitateur de mise en place des temps d'activités périscolaires.

L'ensemble des acteurs des différents temps (élus, enseignants, personnel Mairie) sont dans une démarche de concertation et facilitatrice quant à la mutualisation des équipements et du matériel.

Contraintes territoriales identifiées :

Nous comptons peu de partenaires sportifs ou culturels sur le territoire, mais la proximité d'Aurillac permet malgré tout de faire appel facilement à des prestataires

2. Finalités du projet éducatif territorial

Les objectifs éducatifs retenus :

- ✓ Proposer une offre éducative favorisant l'épanouissement et le bien-être de l'enfant en proposant des activités sportives, culturelles et environnementales : variété et diversité des activités, respect du rythme de l'enfant.
- ✓ Favoriser le savoir vivre-ensemble en proposant des actions liées à la citoyenneté
- ✓ Assurer une continuité éducative en tendant vers une cohérence entre les différents temps scolaires, péri et extrascolaires

Articulation du PEDT avec le(s) projet(s) d'école(s) :

✓ **Groupe scolaire de St-Simon**

L'articulation des 2 projets se fera autour des dominantes suivantes :

- **sport et santé** : complémentarité des pratiques sportives sur les différents temps, découverte de sports en Tap non pratiqués sur le temps scolaire.

- **éducation artistique et culturelle** : projet relatif à la découverte de la pluralité des cultures du monde, mené sur le temps scolaire et périscolaire (dances, musiques, jeux etc..)

Organisation du carnaval : mobilisation des enseignants, de l'APE et l'ALAE

- **la lecture et le langage** : animations ludiques autour de la lecture sur les TAP

- **la citoyenneté** : temps de discussion autour des outils « les Petits Citoyens »

Participation au marché de Noël organisé par le comité des fêtes, préparations de décorations sur le temps scolaires et périscolaires.

Propositions d'animations environnementales (CPIE etc...) sur les différents temps, complétées par l'exploitation du Jardin « L'Ort Del Pitchou » : outils pédagogiques de l'alae, participation au dispositif Landestini et à la fête de la nature organisée dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité de la Mairie.

✓ **Ecole de Velzic**

L'articulation des 2 projets se fera autour des dominantes suivantes

- **sports et santé** : complémentarité des pratiques sportives sur les différents temps et éducation à la santé sur le temps scolaire

- **la citoyenneté** : temps de discussion autour des outils « les Petits Citoyens » sur les TAP

Sensibilisation à l'environnement naturel : animations au jardin pédagogique partagé « Jardin pour tous ». La classe de maternelles-CP investit le « jardin pour tous » chaque jeudi matin avec une intervenante régulière, Pascale Savary, habitante du village et enseignante retraitée. Les animatrices Tap proposent plutôt des animations artistiques autour de cet outils.

- **Éducation artistique et culturelle** : en lien avec le Jardin Pour tous

- **l'usage du numérique** : activités en classe et sur les Tap

✓ **RPI Lascelle/Mandailles/St-Cirgues**

L'articulation des 2 projets se fera autour du projet Génération 2024 en lien avec les jeux olympiques

- sur le temps scolaire : équitation

- sur le temps périscolaire : proposition d'animations en lien avec les jeux olympiques (pratiques sportives, Paris, etc...)

Articulation avec la Convention Territoriale Globale :

La Convention Territoriale Globale a été signée en 2021 pour une période de 4 ans, est en adéquation avec le Péd notament sur les axes suivants :

- **le Relais Petite Enfance** : s'adresse aux enfants de 0/3 ans accompagnés de leur assistante maternelle et/ou de leur parent. Cette structure propose des temps d'éveil et de socialisation avec les 0/3 ans 2 fois par mois sur les communes de Lascelle, St-Simon et Velzic (ateliers autour du livre, éveil musical motricité), des sorties ponctuelles au musée, au centre équestre du Lac de Graves, des spectacles et des intervenants
- **les assistantes maternelles** : leur rôle éducatif est à noter également (proposition d'activités, participation aux animations du relais petite enfance)
- **La micro crèche** privée de St-Simon est également un lieu d'éveil, de socialisation, des temps d'animation sont partagés avec le relais petite enfance. Des temps « passerelle » sont mis en place également avec l'école, dans le cadre de lecture d'albums par les enfants de CP aux enfants de la micro crèche.
- **Une réflexion sur l'harmonisation de l'offre de loisir extra et périscolaire, sur l'offre en direction de l'éveil culturel et artistique** est menée dans le cadre du projet social
- **La mise en place d'actions de soutien à la parentalité** est envisagée dans les années à venir.

3. Mise en œuvre du PEdT

Périodes de la journée, de la semaine, de l'année concernées par le PEDT :

St-Simon

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
Garderie non déclarée	7h30	8h30	7h30	8h30	7h30	8h30	7h30	8h30	7h30	8h30
CLASSE	8h30	11h30	8h30	11h30	8h30	11h30	8h30	11h30	8h30	11h30
Pause méridienne Restauration scolaire	11h30	13h15	11h30	13h15			11h30	13h15	11h30	13h15
Garderie non déclarée					11h30	12h30				
CLASSE	13h15	15h30	13h15	15h30	11h30 – 18h30 Accueil périscolaire intercommunal déclaré		13h15	15h30	13h15	15h30
Périscolaire : TAP	15h30	16h30	15h30	16h30			15h30	16h30		
Accueil Périscolaire déclaré	16h30	18h30	16h30	18h30			16h30	18h30	15h30	18h30
Fin de l'accueil	18h30									

Précisez les raisons éducatives qui justifient ce choix d'organisation :

- Demande des familles pour le début de la classe à 8h30
- La pause méridienne d'11h45 permet de mettre en place 2 services à la cantine afin de limiter les nuisances sonores sur le temps du repas, générées par un effectif important d'enfants inscrits au restaurant scolaire.
- Une constance des différents temps sur la semaine a été privilégiée (mêmes horaires chaque jour de la semaine)

Velzic

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
Accueil Périscolaire déclaré	7h30	8h45	7h30	8h45	7h30	8h45	7h30	8h45	7h30	8h45
CLASSE	8h45	12h	8h45	12h	8h45	11h45	8h45	12h	8h45	12h
Pause méridienne Restauration scolaire	12h00	13h30	12h	13h30			12h	13h30	12h	13h30
Garderie non déclarée					11h45	12h15				
CLASSE	13h30	15h30	13h30	15h30	11h45 – 18h30 Accueil périscolaire intercommunal déclaré		13h30	15h30	13h30	15h30
Périscolaire : TAP	15h30	16h30	15h30	16h30			15h30	16h30		
Accueil Périscolaire déclaré	16h30	18h30	16h30	18h30			16h30	18h30	15h30	18h30
Fin de l'accueil	18h30									

- Une constance des différents temps sur la semaine a été privilégiée (mêmes horaires chaque jour de la semaine)
- Les 5 matinées permettent d'avoir plus de temps pour aborder les enseignements essentiels en laissant plus de temps aux enfants pour aborder le français et les mathématiques.

RPI Lascelle/Mandailles/St-Cirgues

	Lundi		Mardi		Mercredi	Jeudi		Vendredi	
Accueil Périscolaire déclaré	7h30	8h30	7h30	8h30	7h30 -11h30 Garderie non déclarée	7h30	8h30	7h30	8h30
CLASSE	8h30	12h00	8h30	12h00		8h30	12h00	8h30	12h00
Pause méridienne Restauration scolaire	12h	13h30	12h	13h30		12h	13h30	12h	13h30
CLASSE	13h30	16h	13h30	16h	11h30 – 18h30 Accueil périscolaire intercommunal déclaré	13h30	16h	13h30	16h
Périscolaire : TAP									
Accueil Périscolaire déclaré	16h30	18h30	16h30	18h30		16h30	18h30	16h30	18h30
Fin de l'accueil	18h30								

Précisez les raisons éducatives qui justifient ce choix d'organisation :

Le rythme de l'école sur 4 jours permet aux enfants d'être moins fatigués en fin de semaine.

Offres de loisirs en temps extrascolaire existante sur le territoire :

Vacances : l'accueil de loisir intercommunal est ouvert :

- En février (2 semaines)
- en avril (2 semaines)
- en été (6 semaines)
- en octobre (2 semaines)

Un sondage a été fait auprès des familles afin d'étudier le besoin éventuel d'une extension des semaines d'accueil. Il apparaît que les familles souhaiteraient que l'alsh ouvre jusqu'à la fin de l'été et pour les vacances de Noël (au moins sur une semaine). L'alsh ouvrira donc une semaine supplémentaire en août 2022, cela permettra d'évaluer réellement la demande.

Précisez qui est l'organisateur : Syndicat Intercommunal

Périscolaire :

En Annexe, les projets pédagogiques pour l'année 2022/2023 des accueils périscolaires de :

- St-Simon
- Velzic
- Rpi Lascelle/Mandailles/St-Cirgues

- Pour les accueils périscolaires non-déclarés (garderie, espace ludique surveillé...), merci de renseigner le tableau ci-dessous :

Activités périscolaires proposées (TAP ou garderie)
St-Simon le matin : temps calme où sont proposées des activités telles que le dessin, les puzzles, la lecture
RPI Lascelle/Mandailles/St-Cirgues : mercredi matin : jeux de société, jeux à l'extérieur, balades nature.

Équipe d'encadrement permanente

St-Simon

Nom, Prénom	Période interventions périscolaires (Matin/Midi/Soir)	Qualifications (ex : BAFA, ATSEM, CQP,etc.)
MATAKUALIKI Marie Pierre	Midi - soir	BAFA – BAFD en cours
BRUHAT Véronique	Midi - soir	Cap Petite enfance - Atsem
ROUX Julie	Midi - soir	BAFA
TOURETTE Anne	Matin-Midi-Soir	CQP
TOURLAN Yvette	Matin-Midi-Soir	
BOUSQUET Annie	Midi - soir	
ASTIER Sandrine	Midi - Soir	AVS

Intervenants extérieurs

Nom Prénom	Nature de l'intervention	Qualification(s) / Statut
Matthieu Chaix	Volley -	Licence Staps- éducateur sportif
Xavier Lacassagne	skate	CQP anim.sport
Mathis Jouvenel	sport	BPJEPS en cours
Marion Pujol	rugby	BAFA
Clémence Lac	Anim'écolo – atelier nature	
Morgane Lacombe	Naturopathe	
Isabelle Manhès	cuisine	

Velzic

Nom, Prénom	Période interventions périscolaires (Matin/Midi/Soir)	Qualifications (ex : BAFA, ATSEM, CQP,etc.)
LASMARTRES Séverine	Soir	BEATEP
LERON Laurence	Matin -Midi - soir	BAFA
BARRIER Alex	Midi - soir	Bafa à venir

Intervenants extérieurs

Nom Prénom	Nature de l'intervention	Qualification(s) / Statut
Marion Pujol	Multi sport	BAFA
Laudine Bro	Danse moderne	BAFA

Prise en compte de la spécificité des moins de 6 ans

Locaux et mobiliers adaptés.

Ecole de Velzic : les enfants commencent la sieste sur le temps périscolaire, à partir de 12h50, cela permet aux enfants d'avoir suffisamment de temps pour se reposer avant les TAP.

RPI Lascelle/Mandailles/St-Cirgues

Nom, Prénom	Période interventions périscolaires (Matin/Midi/Soir)	Qualifications (ex : BAFA, ATSEM, CQP, etc.)
HOEFFELIN Amandine	Matin - Soir	BAFA - BAFD en cours
CONTAMINE Annick	Selon les besoins	BEATEP

Participation des familles

Les TAP sont gratuits.

La participation des familles sur les accueils de loisirs est établie selon le quotient familial.

Place des enfants

Les enfants s'inscrivent ou non sur l'activité qui leur est proposée en début de période, ces activités sont différentes d'une période à l'autre.

Les enfants à St-Simon peuvent disposer de temps libre en s'inscrivant sur le « Temps Evasion » au cours duquel, ils peuvent ne rien faire, ou s'installer autour d'un jeu de société, de coloriages, ou jouer librement dans la cour.

Les enfants ayant du mal à s'impliquer dans l'activité proposée pour diverses raisons, peuvent ponctuellement se détacher de l'activité dans le respect des autres.

Les enfants sont associés à l'évaluation des temps périscolaires en fin d'année via un sondage relatif aux activités : celles qu'ils ont aimées, qu'ils aimeraient refaire et leurs idées d'activités nouvelles.

Accès à tous

Aménagements spécifiques demandés sur les temps périscolaires pour l'accueil d'enfants porteurs de handicaps (handicap moteur, ou troubles des apprentissages ou du comportement) :

☐ oui ☐ non

Nous n'avons pas eu de demandes de ce type, mais si le cas se présentait tout serait mis en œuvre pour ce type d'accueil.

Modalités mises en place pour favoriser continuité et cohérence éducatives entre les différents temps (scolaire/périscolaire/extrascolaire) :

Les enseignants et les animatrices TAP se concertent sur les projets partagés dans le cadre de l'articulation du projet d'école et du PédT.

Les animatrices TAP participent aux conseils d'école.

Les parents sont impliqués dans certaines réunions relatives à l'organisation des TAP au sein du groupe scolaire de St-Simon.

Les parents sont consultés en fin de période du PédT sur leur degré de satisfaction quant aux temps péri et extrascolaires.

Les animatrices intervenant en péri et extrascolaire se réunissent une fois par an pour échanger sur leurs pratiques et leurs projets dans le cadre du PédT. Cette démarche permet de proposer des animations complémentaires sur les différents temps et ainsi d'éviter les doublons.

4. Pilotage

Composition du comité de pilotage local PEdT

- M. Philippe Maurs, Président du SIVU et Maire de St-Cirgues de Jordanne
- Mme Nathalie Gardes, Maire de St-Simon
- Mme Véronique Salesses, adjointe aux affaires scolaires de la Mairie St-Simon
- M. Jean Michel Faubladier, Maire de Lascelle
- Mme Brigitte Crozat, adjointe aux affaires scolaires de la Mairie de Velzic
- M Guillaume Vaintan, adjoint aux affaires scolaires de la Mairie de Velzic
- Mme Armelle Picot, Directrice du groupe scolaire de St-Simon, remplacé par M Claude Bouchet en 2022
- Mme Carole Lafon, Directrice de l'école de Velzic
- Mme Marie Corbino, Directrice du RPI
- Mme Sandra Rousson, enseignante maternelle RPI
- 2 représentants des parents d'élèves de chaque école
- les directrices des ALAE et Atsem des écoles (Marie Pierre Matakualiki, Véronique Bruhat, Amandine Hoeffelin, Séverine Lasmartres, Laurence Leron, Evelyne Rigal)
- Annick Contamine, coordinatrice du Pedt
- M Julien Valy, représentant de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
- Mme Coulon Delphine, conseillère pédagogique Education Nationale
- Mme Moulier Sandrine, représentante de la Caisse d'Allocations Familiales

5. Évaluation

Au cours des 3 années du Pedt, chaque groupe scolaire peut être amené à réajuster l'organisation des Tap ou des rythmes scolaires, afin de répondre au mieux des besoins des enfants et des familles.

Toute modification, si besoin sera faite en concertation avec l'ensemble des acteurs éducatifs du groupe scolaire lors de réunion du Comité de pilotage et fera l'objet d'un avenant au Pedt.

	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs	Outils
Objectifs éducatifs du PedT			
1- Proposer une offre éducative favorisant l'épanouissement et le bien-être de l'enfant, en proposant des activités sportives, culturelles et environnementales	Nombre d'activités dans les différents domaines	Lister les activités proposées par domaine d'activité	Liste Questionnaires familles et enfants Echanges entre animatrices TAP autour du vécu des enfants sur les temps TAP
2 - Favoriser le savoir vivre-ensemble, en proposant des activités liées à la citoyenneté	Nombre de projets ou activités Nombre de partenaires	Lister les activités Lister les partenaires	Liste
3 - Assurer une continuité éducative, en tendant vers une cohérence entre les différents temps scolaires et périscolaires	Nombre de personnes intervenant sur les différents temps Nombre de réunions, concertations, outils de communication	Origine des personnes intervenants sur ces temps (ATSEM, parents d'élèves, bénévoles, élus, animateurs péri et extrascolaires ...) Mutualisation des moyens matériels ? Quelle articulation avec les projets d'école ? Organisation des changements d'espace, règles de passation d'un temps à l'autre Quels outils de communication avec les familles	Listes Échanges entre acteurs éducatifs
Animations TAP			
Qualité des animations	Taux d'encadrement Fréquence des activités/semaine/période Nombre d'activités/jour/semaine	Formation et qualification des intervenants Adaptation des contenus aux tranches d'âge et aux capacités des enfants Diversité des activités Satisfaction des familles et des enfants	Liste Questionnaires familles et enfants
Satisfaction des enfants	Nombre d'enfants inscrits au TAP	Satisfaction des enfants/animations proposées, l'encadrement	Questionnaires enfants

Signature

Pour la collectivité,

Date et signature :

Annexe 1 : Évaluation conduite en 2021

Démarche choisie pour l'évaluation :

Cette évaluation a été conduite par : O un(e) élu(e) × un(e) coordonateur (trice) O un « expert » - préciser : O le comité de pilotage du PEDT O une commission du comité de pilotage O autre - préciser :	Ont participé à l'évaluation : × les familles × les enfants × les élus × les enseignants × les intervenants des temps périscolaires municipaux O les intervenants associatifs ou prestataires O autre (préciser :)
Description succincte de la démarche : - Enquête de satisfaction auprès des familles et des enfants - Evaluation des animations proposées par les animatrices permanentes des Tap (cohérence avec les objectifs du Pedt, degré de satisfaction des enfants) - Evaluation quantitative de la fréquentation, du taux d'encadrement, fréquence des activités et leur nombre - Evaluation qualitative des activités : variété, fréquence, domaines d'activité - Réunion des acteurs éducatifs par groupe scolaires : enseignants, animatrices tap et coordinatrice	
Les outils utilisés : - Questionnaires familles - Questionnaires enfants - Réunions animatrices tap et coordinatrice - Réunions des élus référents aux affaires scolaires	

Adéquation entre les objectifs éducatifs du PEdT, les modalités d'organisation, les actions mises en place et les moyens mobilisés :

Les satisfactions :

- les activités proposées sont variées et multiples dans les domaines sportif, artistique et culturel, environnement naturel, avec une offre plus importante dans le domaine sportif.
- les familles sont satisfaites des activités proposées (100% à St-Simon et 91% à Velzic), elles mettent en avant la variété et la qualité des animations, le fait qu'elles permettent aux enfants de découvrir des pratiques de façon ludique.
- Les familles pensent que les activités sont adaptées à l'âge des enfants.
- les enfants sont également satisfaits :
 - à St-Simon : leur préférence va pour les activités sportives, ensuite celles liées à l'environnement naturel et enfin les activités culturelles.
 - à Velzic : ils semblent apprécier autant les activités sportives que culturelles.

Les enfants, globalement aiment participer au TAP (86,8% à St-Simon et 85,7% à Velzic) pour les raisons suivantes :

- les activités sont bien,
- ils s'amuse,
- ils font plein d'activités
- Ils découvrent des choses.

Les enfants, globalement trouvent les intervenants et animateurs sympathiques, de bonne humeur et aussi parfois sévères.

La pause méridienne d'1h30 à Velzic et d'1h45 à St-Simon, permet le respect du rythme de l'enfant et notamment de proposer 2 services pour le repas à St-Simon

A Velzic, le temps de sieste commence à 12h50 sur le temps de la pause méridienne, pour que les enfants bénéficient d'un temps de repos suffisant avant le TAP.

Fréquentation importante sur les TAP : gratuité du service se déroulant sur un temps de d'activité des parents

Les problématiques repérées :

- Les familles souhaiteraient que soient proposées d'autres activités (59 % à St-Simon et 91% à Velzic) dans les domaines suivants :
 - domaine culturel : musique, théâtre, photo, danse, peinture, dessin
 - animations liées à la détente : la relaxation, le yoga

Prise en compte de l'objectif de cohérence et de continuité éducative entre les différents temps (scolaire/périscolaire/extrascolaire) visé par la démarche PEdT :

Les satisfactions :

- la mutualisation des moyens humains, matériels est facilitée par l'implication des différents acteurs éducatifs (enseignants, animateurs tap, élus)
- la communication avec les familles est régulière (à chaque période de vacances)
- à St-Simon, les représentants de parents d'élèves sont impliqués dans la mise en œuvre des Tap

ANNEXE 2

Critères pris en compte pour la validation du PEDT

Élaboration et conduite du PEDT :

Éléments d'état des lieux / diagnostic (besoins/atouts/contraintes) en lien avec l'évaluation du PEDT précédemment signé	
COPIIL élargi et équilibré : école, collectivité, représentants de parents, associations... + représentants DSDEN / CAF / DRAC	
Référent coordonnateur du PEDT identifié	
Objectifs éducatifs définis	
Critères d'évaluation quantitatifs et qualitatifs précisés + modalités d'organisation de cette évaluation	
Ouverture à tous / accessibilité financière	

Sécurité des mineurs accueillis :

Liste des personnes / structures impliquées	
Nombre d'encadrants précisé	
Précisions sur l'organisation des temps de transitions, notamment en cas de changement de lieux	
Locaux suffisants / adaptés	
Communication /organisation de la transmission des informations entre enseignants/ animateurs/ famille	

Qualité éducative – Prise en compte des rythmes et besoins des enfants –

Coéducation :

Choix de l'organisation horaire justifié par des choix éducatifs	
Mise en place de modalités favorisant cohérence et continuité éducative entre les différents temps	
Prise en compte des besoins spécifiques des enfants pour les maternelles (temps calmes / repos...)	
Activités adaptées aux besoins et envies des enfants pour les élémentaires (temps calmes / repos / jeux, activités diversifiées et adaptées - éveil culturel / artistique / sport / nature...)	
Prise en compte des besoins des enfants porteurs de handicap	
Evaluation concertée avec l'ensemble des acteurs concernés (intervenants, enfants, parents...)	
Réflexion sur les espaces et leurs aménagements	
Qualité des encadrants / intervenants (Profils / diplômes adaptés ; Plan de formation envisagé par la collectivité)	

Critères spécifiques « Plan mercredi » :

Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation. Effort de mise en cohérence projet(s) d'école(s) / projet pédagogique de l'accueil de loisirs.	
Accueil de tous les publics (enfants et familles).	
Découverte du territoire, de l'environnement, du patrimoine, organisation de sorties.	
Partenariats avec des équipements culturels.	
Articulation avec le CTEAC existante (le cas échéant).	
Liens avec les associations socioculturelles et sportives locales.	
Qualité du projet pédagogique, de l'approche et de l'organisation par cycles.	
Lien avec le socle commun de culture, compétences et connaissances.	